



Conflit avec notaire (acte de notoriété)

Par **laeti53**, le **10/07/2009 à 00:02**

Bonjour, mon pere est decede debut juin (ma mere est egalement decede). Pour pouvoir debloquer les comptes la banque on nous demande un acte de notorité (precision il y a aucun bien immobilier). Pour cela nous sommes aller voir un notaire pour lui demander le doc et que ce doc et que pour le reste on s'en occupait. Entre temps nous appris qu'il avait fait des demarches aupres des caisses de retraite et agence immobilier (mon pere etait locataire). Or a ce jour, il a déjà perçu des chèques. J'ai donc repris contact avec lui pour lui demande pourquoi il avait fait cela la seule reponse que j'ai : "je suis dans l'obligation de la faire". Mais d'apres mes recherches sur le net ce n'est pas le cas (la banque va egalement dans mon sens). Ai je raison ou pas ??? A ce jour, je lui envoyé un courrier en AR pour lui notifié clairement notre demande soit que l'acte de notoriété. Merci de m'aider car car je suis totalement perdue.

Par **Visiteur**, le **10/07/2009 à 19:49**

Bonjour, Je vous conseille d'évoquer le problème auprès de la chambre départementale des notaires. PS/Vous n'étiez pas obligée d'aller chez le notaire, mais aux impôts et à l'état civil, cela aurait suffit s'il n'y avait pas d'immobilier.